

COMPTE RENDU

Séance du mercredi 4 décembre 2024

Membres de la Commission

Marc PAPINUTTI	Président
Floran AUGAGNEUR	Vice-président
Ilaria CASILLO	Vice-présidente
Marie-Céline BATESTI	
Anne BERRIAT	
Jean-Pierre BOMPARD	
Pascal CLOUAIRE	
Laurence FOURNIER	
Jérémy GODET	
Stéphanie GWIZDAK	
Mireille HEERS	
Dominique HOESTLANDT	
Thierry LATASTE	
Jean-Michel THORNARY	
Ginette VASTEL	

Pouvoirs

Daniel BIDEAU
Loïc BLONDIAUX
Cécile GALLIEN
Kristina PLUCHET

Salariées et salariés de la CNDP

Sylvie BLUMENKRANTZ, collaboratrice du président
Luna-Mel DA SILVA, stagiaire
Dimitra FINIDORI, chargée de mission
Maïmouna KAMAGATE, chargée de mission
Yamina KERZALE, responsable de l'information et de la communication
Marie-Liane SCHUTZLER, chargée de mission

La séance se tient en visio-conférence.

Le Président Marc Papinutti ouvre la séance de la Commission nationale à 9h00 après s'être assuré que le quorum est atteint.

NOUVELLES SOLLICITATIONS

I. Nouvelles saisines (L121-8)

Projet T8 de tramway dans l'est de la métropole de Lyon (69)

Présentation par :

SYTRAL Mobilités

Béatrice Vessiler, vice-présidente

Alizé Bachimon, directrice de cabinet du président

Caroline Prospero, directrice de la maîtrise d'ouvrage des projets de développement

Les responsables du projet présentent le contexte, les caractéristiques techniques du projet, ainsi que les enjeux socio-économiques et les impacts environnementaux.

Les échanges entre les membres de la Commission et le responsable du projet ont porté sur :

- la manière dont les enseignements des précédentes concertations seront pris en compte à l'occasion de cette nouvelle concertation ;
- les sources et modèles de financements ;
- les expropriations à prévoir et si oui la nature de celles-ci (zones naturelles ou bâties) ;
- le trajet de la ligne et le passage potentiel par des zones d'activités ou services publics, et la concertation spécifique prévue avec le public concerné, le cas échéant.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale décide d'une concertation préalable et désigne M Jean-Luc CAMPAGNE et Mme Lucie MAILLARD garant.e.s de la concertation préalable.

Projet d'usine de conversion de nickel et cobalt pour la production de batteries pour véhicules électriques (Electro Mobility Materials Europe - EMME) en Gironde (33)

Présentation par :

EMME

Antonin BEURRIER, président-directeur général

RTE

Emeric LE BROUSTER, manager de projets

Marc CHAMBILY, référent concertation

Kilian PIETTE, chargé de concertation

NEORAMA (AMO)

Diane BEAUCARD, directrice

Les responsables du projet présentent le contexte, les caractéristiques techniques du projet, ainsi que les enjeux socio-économiques et les impacts environnementaux.

Les échanges entre les membres de la Commission et les responsables du projet ont porté sur :

- la prise en compte des bouleversements climatiques extrêmes et le risque inondation qui en découle dans le choix d'implantation de l'usine ;
- l'unité de mesure utilisée pour mesurer l'économie de production de gaz à effet de serre ;
- la part des subventions publiques dans le budget du projet ;
- la situation du marché des batteries électriques et du nickel ;
- la provenance du nickel et son potentiel lien avec la Nouvelle-Calédonie ;
- le contexte et les contestations locales du projet.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale décide d'une concertation préalable et désigne MM. Richard PASQUET et Jean-Michel THORNARY garants de la concertation préalable.

Plan national de Restauration de la Nature

Après délibération à huis clos, la Commission nationale reporte la prise de décision relative à l'organisation d'une concertation préalable ou d'un débat public à une séance plénière ultérieure.

II. Mission de conseil (L121-1)

Mission de conseil pour le projet de convention citoyenne locale à Correns (Var) : Renforcer la résilience du premier village Bio de France

Par courrier du 19 novembre 2024, la maire de Correns Mme Nicole RULLAN, a sollicité la CNDP pour assurer une mission de conseil relative à la méthodologie de mise en place d'une convention citoyenne sur la manière de poursuivre la démarche de transition de Correns.

La Commission nationale désigne Mme Séverine CACHOD pour assurer cette mission.

PROCÉDURES EN COURS

I. Présentation du dossier de concertation, du calendrier et des modalités (L. 121-8)

Projet d'usine de production de carburant de synthèse dans l'agglomération de Rouen (DÉZIR)

Présentation par :

VERSO Energy

Ludovic Lagay, ingénieur projet

Victor Levy-Frebault, directeur du développement
Camille Petit, cheffe de projet

RTE

Aurélia Belhocine, responsable d'études concertation environnement
Axel Godeau, chargé d'étude concertation environnement
Thomas Goupil, chef de projet du raccordement électrique du site de Verso Grand-Couronne

En présence des garant.e.s :
Philippe Bertran
Caroline Werkoff

Le responsable du projet présente le dossier de concertation, les modalités et le calendrier.

S'ensuit un échange avec les membres de la Commission et les garant.e.s portant sur l'intérêt d'un tel investissement au regard de la demande automobile volatile, de la modification du processus industriel, ainsi que sur le passage du raccordement électrique par la commune de Grand-Couronne.

Après délibération à huit clos, la Commission nationale constate que le dossier de concertation proposé par le maître d'ouvrage est suffisamment complet et les modalités de la concertation préalable proposées par le maître d'ouvrage sont validées. La concertation se déroulera du 13 janvier 2025 au 15 mars 2025.

II. Reddition des comptes (L 121-8-I) et lancement de la concertation continue (L. 121- 14)

Projet de TCSPi sur l'agglomération du Grand Annecy

Présentation par :

Le Grand Annecy

Lorraine Bussard, directrice stratégie des mobilités
Pierre Caillaud-Dubard, directeur général adjoint
Sylvain Maire, cheffe de service planification et médiation
Elodie Marot, directrice infrastructure
Didier Sarda, vice-président aux mobilités, maire de Talloires-Montmain

En présence des garant.e.s :
Valérie Dejour
Nicolas Le Mehauté
Marc Pascal

Lors de la séance, le porteur de projet présente en quoi la concertation a modifié son projet ainsi que les principales réponses données aux recommandations des garant.e.s. La Commission nationale constate que le maître d'ouvrage a pris en considération, par des réponses argumentées, les questions, arguments et contributions du public, ainsi que les demandes et

recommandations formulées par les garant.e.s. Le document reprend les contributions apportées lors de la concertation préalable et témoigne d'un travail d'écoute de la part du Grand Annecy par rapport aux contributions des participantes et participants à la concertation. Le Grand Annecy a formalisé dans sa délibération du 24 octobre 2024 relative au projet « Réseau Haute Mobilité » sa volonté de poursuivre la mise en œuvre opérationnelle de l'axe 1 avec un BHNS en site propre sur l'intégralité de son parcours, puis il indique qu'il va reconsidérer la réalisation des axes 2 Seynod - Pringy et 3 Gare d'Annecy - Epagny Metz-Tessy.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale prend acte du bilan des garant.e.s ainsi que de la réponse des maîtres d'ouvrage et rend un avis qui recommande que :

- le porteur de projet apporte des garanties sur la capacité et les solutions envisagées, aux heures de pointe, sur l'ensemble de l'axe 1 ;
- le maître d'ouvrage précise sa volonté de poursuivre la réalisation du « Réseau Haute Mobilité » du Grand Annecy dans son ensemble ;
- le porteur de projet indique le calendrier des études sur les axes 2 et 3 et les démarches réglementaires sur l'ensemble du projet, afin d'être évoqués durant la concertation continue ;
- les engagements pris concernant les modalités de la concertation continue soient respectées, afin que les modalités constituent un élément d'aide à la décision politique ;
- la concertation continue de bénéficier des nombreux apports de la concertation préalable et qu'un large public soit associé, autant que les parties prenantes et le comité des partenaires, notamment sur les sujets suivants : pôles d'échanges multimodaux, intégrations urbaines et les mesures d'accompagnement ;
- l'État, la Région et le Département indiquent au public les moyens qu'ils comptent mobiliser pour contribuer à l'organisation de la mobilité à l'échelle du grand bassin de vie et apporter leur appui aux efforts de l'ensemble des différentes AOM de ce territoire à enjeux.

La Commission nationale désigne M. Marc PASCAL pour garantir la bonne information et participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

III. Nomination de garant.e.s (L. 121 - 14)

Projets de parcs éoliens flottants en mer Méditerranée (AO6)

Après délibération à huis clos, la Commission nationale prend acte de la démission de M. Bernard-Henri LORENZI de sa fonction de garant chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur ce projet et désigne M. Mathias BOURRISSOUX en remplacement et en complément de Mme Laura MICHEL, précédemment désignée à cet effet.

Projet éolien en mer Méditerranée (AO9)

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Mme Laura MICHEL et M. Mathias BOURRISSOUX garant.e.s de la concertation continue des projets d'extension de 500 MW, jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

Projet éolien en mer en Sud-Atlantique- projet dit « Oléron » (AO9)

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne M. Francis BEAUCIRE et Mme Julie DUMONT garant.e.s de la concertation continue A09, jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

Projet éolien au sud de la Bretagne (AO9)

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne MM. Jean-Pierre BOMPARD et Marc DI FELICE sur la concertation continue du projet de second parc de 500 MW, jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique

IV. Questions diverses :

Modification de la Charte d'éthique et de déontologie des présidentes et présidents des commissions particulières des débats publics et de leurs membres et des garantes et des garants

La nouvelle charte d'éthique et de déontologie des présidents et présidentes des commissions particulières des débats publics, de leurs membres, des garantes et des garants annule et remplace la précédente Charte.

Actualisation de la liste nationale des garantes et des garants

La liste nationale de garantes et garants de la CNDP est modifiée pour inscrire Mme Marie-Céline BATTESTI, membre de la Commission nationale du débat public, à la suite de sa candidature.

Point d'information : les enseignements du débat sur la mer.

La séance est levée à 12h25.